

DÉLIBÉRATION CM-2025-025

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20250630-CM-2025-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le 30 juin 2025 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 20 juin 2025.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, M. Devred, Adjoint, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisserez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Bernard, Mme Chambert, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde, Mme Dessoye et M. Drougard.

Avaient donné pouvoir : de M. Millot à M. de Bourrousse, de Mme Conesa-Rouat à M. Ferrand, de M. Mouty à M. de Saint-Romain, de M. Vasseur à M. Valentin et de Mme Miel à Mme Ridde.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	28
Nombre de membres représentés :	5
Nombre de membres absents :	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION CM-2025-025

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n°CM-2020-030 du 22 juin 2020 fixant les modalités de création de liste,

Vu la délibération n°CM-2020-031 du 22 juin 2020 portant sur l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la délibération n°CM-2023-057 du 25 septembre 2023 portant le remplacement de Madame Dabrowski,

Vu la délibération n°CM-2025-009 du 31 mars 2025 modifiant le règlement intérieur du Conseil municipal permettant ainsi de modifier les membres des commissions dans le respect du principe de représentation proportionnelle et de pluralité des listes,

Considérant qu'il est nécessaire que le Maire-adjoint délégué aux Finances et à la Commande publique soit membre titulaire de la CAO en lieu et place d'un Conseiller municipal de la même liste,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 30 pour et 3 abstentions (Mme Miel, M. Ageitos et Mme Dessoie)

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE de désigner les conseillers suivants comme membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent, avec Monsieur le Maire, Président de la CAO :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel MILLOT	Aurélien DEVRED
Marie-Ange DUSSOUS	Françoise GAULTIER
Amélie SOUCHET	Catherine SANCHES MATEUS
Carlos ANDRADE DOS SANTOS	Stéphanie DE FREITAS
François AGEITOS	Laurent DROUGARD

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.



Le Maire,
Arnaud de Bourrousse



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.